



APPEL A PROJETS POUR UNE COMMANDE ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC « LA ROCHE-CHALAIS, ENTRE DRONNE ET DOUBLE »

REALISATION D'UNE ŒUVRE ARTS VISUELS EN 2024 POUR UNE IMPLANTATION EN 2025 DANS LE CENTRE BOURG DE LA ROCHE CHALAIS, COMMUNE DE LA DORDOGNE

1. CONTEXTE

La Roche-Chalais est une commune de plus de 3000 habitants qui s'étend sur 89 km² entre la rivière Dronne et la forêt de la Double, aux confins de la Charente, la Charente-Maritime et la Gironde, une commune dynamique dotée de plusieurs atouts en matière d'économie, de services, d'habitat, et de santé.

Une des volontés de la municipalité est de développer et maintenir l'attractivité sur les 3 secteurs de la commune formée depuis 1971, des 3 anciennes communes Saint-Michel L'Ecluse et Léparon (forêt de la Double), Saint Michel de Rivière (située le long de la Rivière Dronne) et La Roche-Chalais. Aujourd'hui, ces 3 secteurs ne forment qu'une seule et même commune : La Roche-Chalais.

Une volonté de la municipalité est également de s'adresser à toutes les couches de la population, de tous les âges avec la possibilité d'avoir accès à plusieurs services (écoles, maisons, assistantes maternelles, équipements sportifs, cinéma, centre de loisirs, bibliothèque, piscine...)

La commune cherche à maintenir un centre bourg attractif et dynamique qui répond aux attentes des administrés comme des personnes de passage.

Le centre bourg de La Roche-Chalais est constitué de nombreux commerces dont un bar, une boulangerie, des salons de coiffure, une agence immobilière, un bureau de tabac/presse.

Dans ce cadre-là, le Conseil Municipal s'est positionné pour une rénovation de la place centrale dit « Place du Puits qui chante » afin de la rendre plus fonctionnelle, attractive et écologique tout en en gardant le caractère initial du centre-bourg.

2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Le 8 juillet 2023, la commune de La Roche-Chalais a eu la chance d'assister au passage du Tour de France dans son bourg. Cet événement sportif a été l'occasion de créer une dynamique entre la municipalité, les associations, les commerces et les administrés, dynamique ayant été sensiblement bousculée par 2 années de situation sanitaire délicate sur le territoire national.

La « Place du Puits qui chante » a été un lieu fortement sollicité avant le passage du Tour car cette place se trouve au carrefour de la commune : Carrefour entre la Dordogne et les Charentes, carrefour entre les Charentes et la Gironde.

Pour marquer le passage du Tour de France, le comité d'organisation a eu l'idée de proposer l'installation d'une sculpture originale démontrant les particularités du territoire communal.

C'est ainsi que Dominique Perez, artiste local, a imaginé un coureur cycliste « maillot jaune » se faisant poursuivre par « Les Lubérous de La Double »

Cette création a suscité la curiosité de nombreuses personnes qui se sont arrêtées à proximité pour prendre une photo, observer l'œuvre, se questionner...

Ainsi à l'occasion de la réhabilitation de la « Place du puits qui chante », la municipalité a décidé d'intégrer pleinement dans l'espace public une œuvre originale inspirée des caractéristiques particulières de la commune. L'objet de cette commande est de créer à nouveau une dynamique en proposant une œuvre artistique qui sera installée de façon permanente « Place du Puits qui chante », située au carrefour de la D674 et D730 direction Montpon-Ménéstérol.

L'œuvre sera présentée, en présence de l'artiste qui l'a réalisée, lors de l'inauguration de la Place qui devrait se dérouler au printemps 2025.

3. OBJECTIFS DE LA COMMANDE

- Symboliser les caractéristiques géographiques particulières de la commune (située entre la rivière Dronne et la forêt de la Double, au carrefour de 4 départements) et à l'entrée de La Dordogne
- Valoriser les atouts environnementaux du territoire (rivière, forêt, terroir...)
- Faire référence à l'histoire de cette place (place où l'on venait chercher de l'eau au puits, place qui était constituée d'une belle et grande maison détruite dans les années 2000 et qui a marqué de nombreuses générations (cf. ANNEXE 2 - document p.11)

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE REALISATION

Compte-tenu du lieu d'implantation de l'œuvre, plusieurs conditions de réalisation et d'installation de celle-ci sont à remplir :

- **Caractéristiques de l'œuvre**

- Le projet est ouvert à toutes disciplines de la création plastique. Ses dimensions maximales seront de 8 m de large et 3 m de haut. Le choix des matériaux, des formes et des supports est libre, en privilégiant des matières naturelles qui ne nuisent pas à l'environnement. Les matières plastiques ne seront pas utilisées.
- L'œuvre tiendra compte de tous les enjeux patrimoniaux et notamment sera conforme aux règlements d'urbanisme et de protection du patrimoine architectural. Elle ne devra pas perturber l'attention des usagers de la route par ses formes, couleurs ou mise en scène. (Cf ANNEXE 1 – Règlement et recommandations)

- **Implantation de l'œuvre**

- Il n'est pas possible de creuser le sol ou de couler des blocs bétons sur place. Il est possible en revanche, d'apporter sur site un socle béton ou métallique. L'équipe technique de la Mairie apportera une aide pour l'installation et la fixation de l'œuvre qui seront réalisées sans travaux de voirie. Les éléments et modes de fixation sont compris dans le budget dédié à la production de l'œuvre.
- L'œuvre sera placée à l'air libre, sans abri, ni surveillance ; son installation est prévue pour une durée d'au moins 15 ans ; elle devra résister au vent et aux intempéries ; elle sera retirée si son état est trop détérioré. L'œuvre ne devra nécessiter qu'un entretien limité, peu coûteux et sans maintenance.
- Le lieu d'implantation précise de l'œuvre sera arrêté sur proposition du/des artistes, après validation des élus et du comité de pilotage.

5. MAITRE D'OUVRAGE

La Mairie de La Roche-Chalais : <https://larochechalais.fr/>

6. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

- **Critères d'éligibilité**

Les candidat.es doivent :

- résider administrativement en Nouvelle-Aquitaine (avis de situation au répertoire SIRENE 2024 faisant foi au moment du dépôt de la candidature)
- Être un.e artiste professionnel.le en activité (collectifs acceptés)
- Disposer d'un n° de SIRET et être inscrit auprès du centre de formalités des entreprises
- Avoir une pratique artistique dans le domaine des arts graphiques et plastiques

- **Deux phases de sélection et constitution de la commission**

- une présélection de 3 candidatures sur dossier
- le choix du lauréat, sur dossier et après entretien en visio conférence

La sélection sera réalisée par un jury constitué des représentants de la commune de La Roche-Chalais, dont la commission culture, de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, et sous réserve du conseiller arts plastiques / DRAC Nouvelle-Aquitaine.

- **Critères de sélection**

- Qualité de la démarche artistique et des références présentées
- Capacité à proposer un projet dans l'espace public
- Adéquation entre le projet proposé et son intention artistique, le contexte et les contraintes proposés

7. CONSTITUTION DES CANDIDATURES

- **Présélection de trois candidat.es**

La candidature en un seul dossier PDF contiendra :

- Une présentation synthétique de la démarche artistique et de travaux antérieurs, accompagnée de visuels légendés
- Un cv
- Une déclaration d'intention ou une lettre de motivation (maximum 1 page)
- L'attestation de vigilance URSSAF 2024
- L'avis de situation 2024 au répertoire SIRENE (INSEE)

- **Sélection définitive**

La candidature en un seul dossier PDF contiendra :

- La présentation précise et argumentée du projet
- Des images et/ou croquis détaillés du projet envisagé
- Une fiche technique (dimensions, matériaux, fournisseurs et/ou prestataires envisagés, type de fixation et mode d'installation au sol, conditions d'entretien, type d'aide technique souhaitée)
- Un budget prévisionnel pour la conception et la réalisation avec le détail des montants prévisionnels pour chaque poste (matériaux, rémunération et cession de droits d'auteurs, déplacement, hébergement...)
- Un calendrier prévisionnel de production et de réalisation
- La dispense de précompte 2024 délivrée par l'URSSAF

8. FINANCEMENT

L'enveloppe globale pour ce projet est de **10 000 €**

- **Phase études : 1 400 € ttc**

Les 2 candidat.es présélectionné.es non retenu.es recevront une indemnité de 700 € ttc chacun.e (contributions sociales comprises), après le dépôt de la candidature et la visio conférence

- **Phase de réalisation : 8 600 € ttc**

Comprenant la rémunération artistique et la cession de droits d'auteur (contributions sociales comprises), le suivi de réalisation, les frais de production, d'acheminement et d'installation de l'œuvre, les frais de déplacement et d'hébergement, la présence de l'artiste lors de l'installation et lors de l'inauguration de l'œuvre et la cotisation 1,1 % diffuseur.

9. CALENDRIER

- **Présélection de trois candidat.es**

- Diffusion de l'appel à candidatures : 29 mars > 13 mai 2024
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 13 mai 2024 à 23h59

Un AR des candidatures sera systématiquement envoyé par mail dans les 10 jours maximum suivant la date du dépôt

- Traitement des candidatures et présélection des artistes : mai / juin 2024
- Résultat aux candidats : 5 juin 2024 au plus tard

- **Choix du/ de la lauréat.e et du projet**

- Date limite de dépôt des projets des 3 candidats présélectionnés : 22 juin 2024 à 23h59
- Visio conférence avec les trois candidats retenus : 1^{er} > 8 juillet 2024 (date à déterminer)
- Choix du lauréat : 15 juillet 2024 au plus tard
- Réalisation de l'œuvre : Août > décembre 2024
- Installation de l'œuvre : Décembre 2024 / Janvier 2025
- Inauguration de l'œuvre : Janvier / Février 2025

10. DEPOT DES CANDIDATURES

- **Pour la présélection**

En format PDF, en un seul document par mail, ou via un lien de téléchargement si le dossier est volumineux à bureaudessports@larochechalais.fr avant le 13 mai 2024

- **Pour les 3 artistes présélectionnés**

En format PDF, en un seul document par mail, ou via un lien de téléchargement si le dossier est volumineux à bureaudessports@larochechalais.fr avant le 22 juin 2024

11. CONTACTS ET INFORMATIONS

- **Sur le dépôt des dossiers**

TROTET Alain, Directeur du Pôle Enfance Vie Associative Sportive et Culturelle - Mairie de La Roche-Chalais

07 86 86 29 44 - bureaudessports@larochechalais.fr

- **Sur le projet et le contexte de la commande**

SAUTREAU Jean-Michel, Maire de La Roche-Chalais

06 49 23 24 97 - jmsautreau@larochechalais.fr

12. ANNEXES

1. **Règlement d'urbanisme et de protection architecturale et recommandations concernant la sécurité routière - La Roche-Chalais / « Place du puits qui chante »**
2. **Etude et pré-projet de la réhabilitation de la « Place du puits qui chante » – La Roche-Chalais. La fin des travaux est prévue en janvier 2025.**

ANNEXE 1

1. Règlement d'urbanisme et de protection architecturale et recommandations concernant la sécurité routière - La Roche-Chalais / « Place du puits qui chante »

Règlement d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Roche-Chalais : « La place du Puits qui chante » est en zone Ua, il faut donc se référer en premier lieu à la pièce "règlement écrit --> zone Ua" (p.10) en téléchargement via ce lien : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/by-id/41516c11b8a571cfab39ae586b5049fc?tab=2>

Recommandations circulation et sécurité routière

Dans le cadre de l'aménagement de la « Place du Puits qui Chante », au niveau du carrefour RD 730 / RD 674 à La Roche Chalais :

- Pour l'aménagement d'un cheminement piéton confortable et pour ne pas masquer la visibilité au niveau du carrefour, il devra être conservé un recul de 2 mètres minimum par rapport au fil d'eau de la future bordure RD 674/730 (le rayon de la bordure sera légèrement resserré par rapport au tracé de la bordure existante)
- Compte-tenu qu'il s'agit d'une zone 30, il n'y a pas de prescription particulière en termes d'éléments pouvant représenter un obstacle. Cependant, les éléments saillants seront à éviter afin d'assurer la sécurité des usagers et en particulier des motards.

ANNEXE 2

2. Etude et pré-projet de la réhabilitation de la « Place du puits qui chante » – La Roche-Chalais. La fin des travaux est prévue en janvier 2025

LA ROCHE-CHALAIS

Aménagement de la place du puits qui chante, des RD 674 et 730



Réunion publique



A2i (BE V.R.D)
3 La Grande Chaise
87600 VAYRES



Bureau d'études SALTUS (paysagiste)
4 avenue Anatole France
87200 SAINT JUNIEN

La Roche-Chalais, une commune étape

La commune de La-Roche-Chalais, la plus occidentale de Dordogne, est de très grande superficie (8940 ha) en raison de sa fusion en 1973 avec deux communes voisines (St-Michel de Rivière et St-Michel l'Écluse et Léparon).

Située à la croisée de 4 départements (Charente, Charente-Maritime, Gironde et Dordogne), la commune est traversée par une route départementale structurante de cette région la RD 674, alternative de la RN10 entre Bordeaux et Angoulême.

D'autres axes routiers, empruntés par les Périgourdins pour rallier la façade atlantique charentaise traversent aussi La Roche-Chalais (la RD5 provenant de Ribérac et la RD730 provenant de Montpon Ménéstérol) avant de franchir la vallée de la Dronne.

Le centre-ville de La Roche-Chalais domine cette vallée depuis un espace public emblématique, la Terrasse au pied de l'église et de l'Hôtel de ville.

Immortalisée sur de nombreuses cartes postales, cette Terrasse est accessible par plusieurs ruelles anciennes, depuis la RD674 qui constitue l'ancienne Grand'Rue de la Roche-Chalais. Cette artère majeure, s'est dotée, à force de démolition au cours du XXème siècle, d'une autre place emblématique, « la place du puits qui chante », que la municipalité souhaite voir réaménagée.

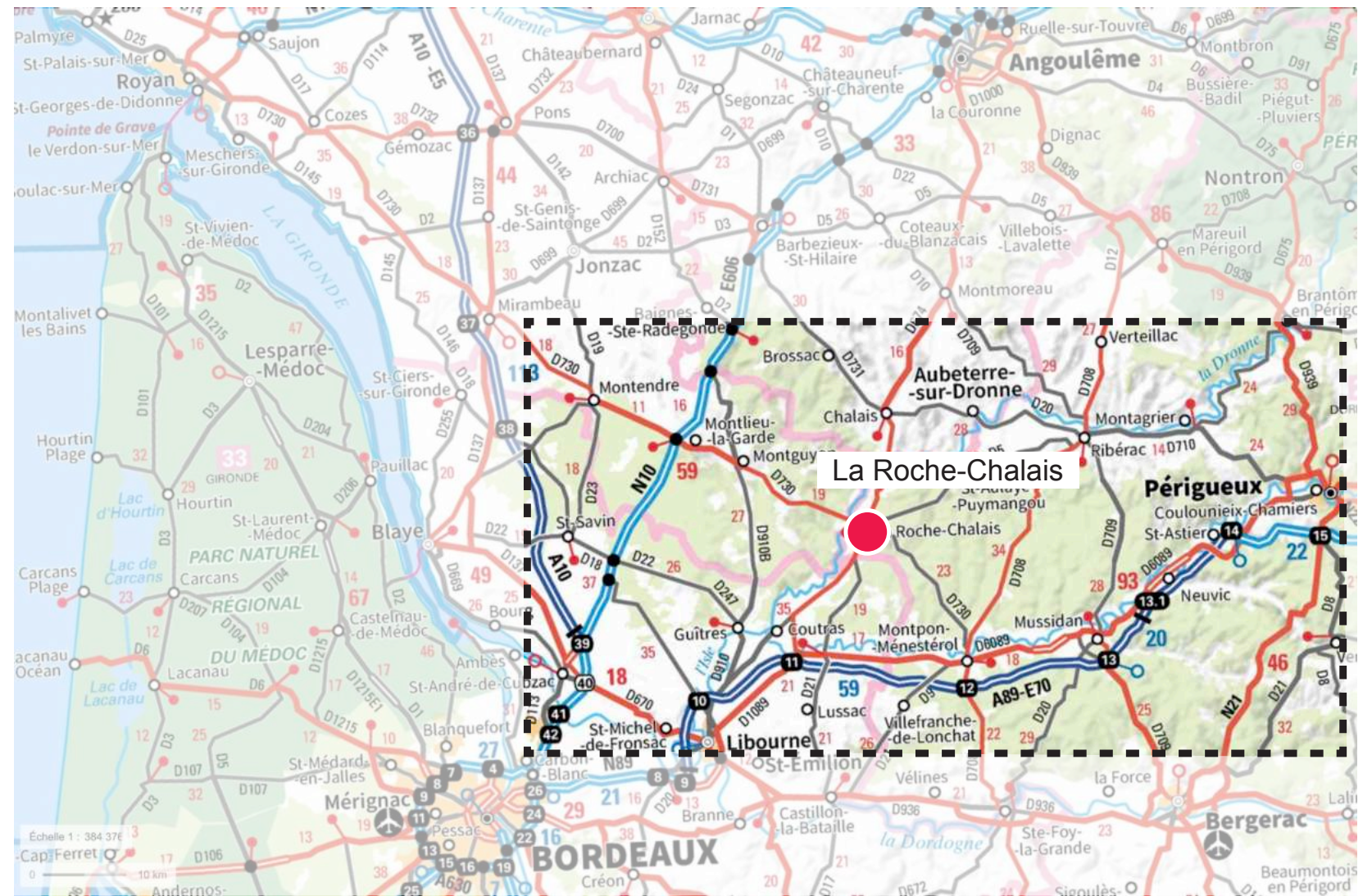


La Terrasse

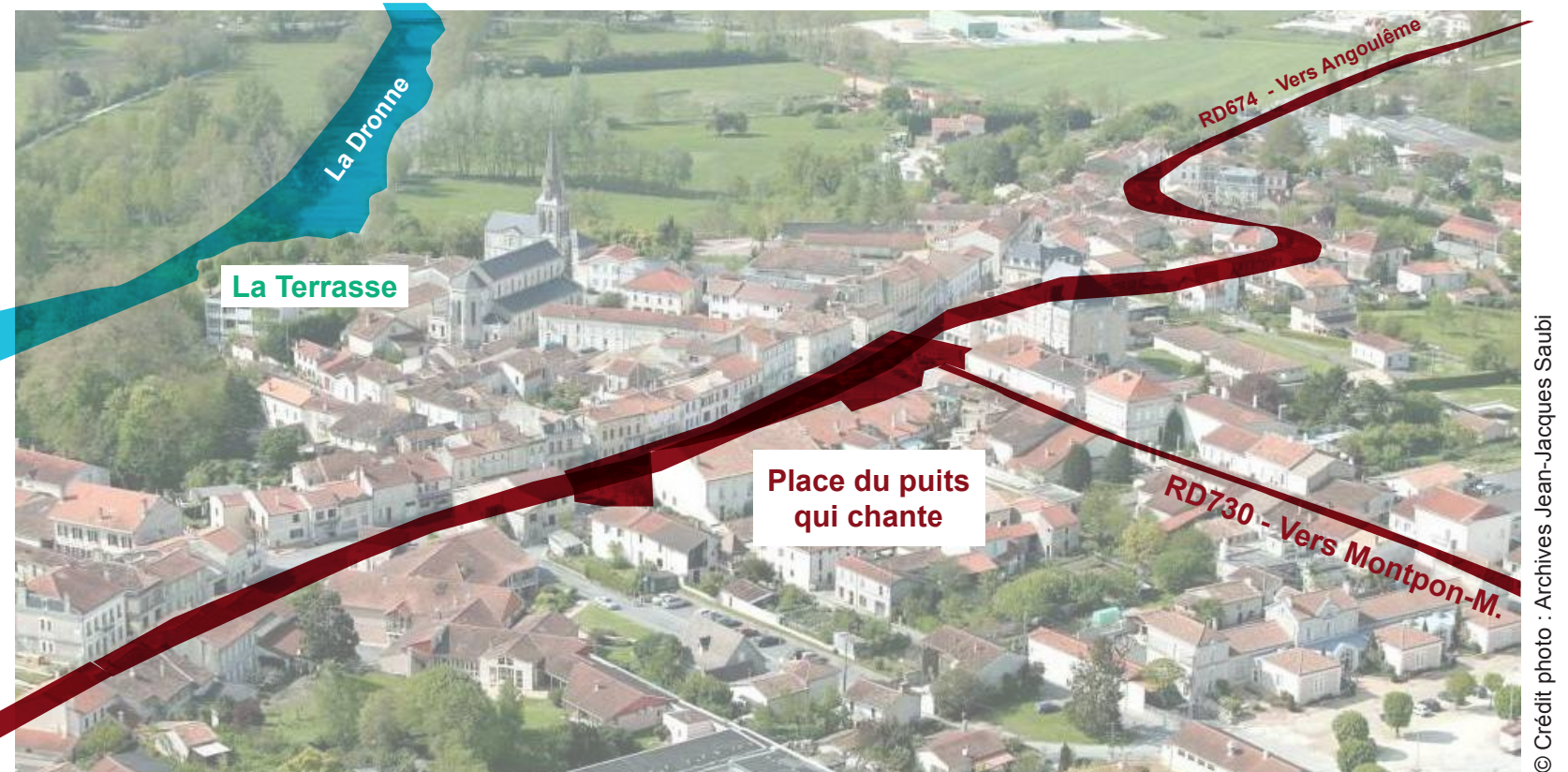


LA ROCHE-CHALAIS (Dordogne) - Promenade de la Terrasse

RD674 - Vers Libourne et BORDEAUX



La Roche-Chalais, un point de passage privilégié lors de grands itinéraires routiers (Montpon-Ménéstérol/Royan, Libourne/Angoulême)



Les pôles du centre-ville

Le centre-ville de la Roche-Chalais réunit de nombreux édifices et équipements publics qui forment, en complément des commerces, trois pôles structurants.

Un pôle patrimonial s'établit autour de l'église et de l'Hôtel de ville (installé dans l'ancien presbytère) et bien sûr de la Terrasse, qui révèle la situation de promontoire de la ville sur la vallée de la Dronne.

Un pôle très fréquenté par les Chalaisiens s'organise autour d'une grande place parking (la place de l'Etoile), voisine de lieux d'enseignement (école), ludique (centre de loisirs), sportifs (stade, piscine) et culturel (cinéma). Tous ces équipements sont complémentaires et génèrent une activité fréquente et régulière lors des périodes scolaires, weekends et soirées.

Enfin un troisième pôle peut être identifié autour de la place du puits qui chante.



EDIFICES ET ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE LA ROCHE-CHALAIS

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1 - Mairie et annexe | 7 - Centre de loisirs |
| 2 - Eglise | 8 - Piscine municipale |
| 3 - Temple | 9 - Cinéma |
| 4 - Centre médical | 10 - Stade |
| 5 - Ecole élémentaire | 11 - Ecole primaire privée |
| 6 - EHPAD | 12 - Collège privé |

Une place commerçante au coeur de la ville

La place du puits qui chante constitue le pôle «épïcêtre» par sa visibilité (croisement de routes départementales fréquentées), sa centralité et les nombreux commerces qui la ceinturent (voir plan à droite).

Peu de locaux commerciaux sont vacants et la commune soutient le dynamisme économique de ce secteur avec l'aménagement d'une maison des producteurs et les travaux en cours d'un ancien bar.

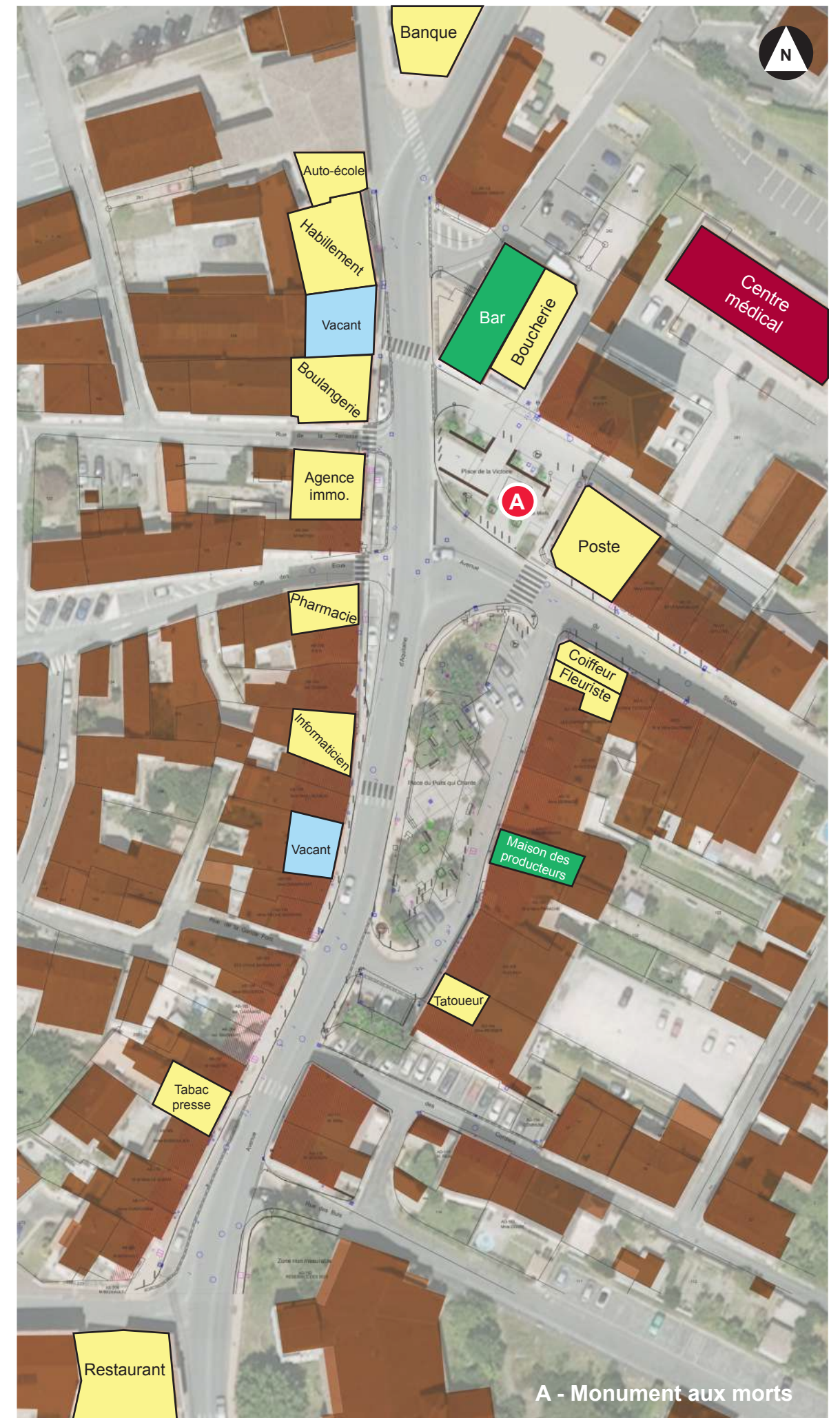
Les abords du monument aux morts, qui forment la place de la Victoire, ont été récemment réaménagés et la municipalité a l'ambition de poursuivre les aménagements sur la partie «basse» de la place, ainsi que des trottoirs côté commerces.



La place de la Victoire, récemment aménagée autour du monument aux morts avec la Poste en horizon



La place de la Victoire, est séparée de la place du puits qui chante par l'avenue du Stade et s'en distingue topographiquement (la première presque plane, la seconde en pente constante nord/sud)



A - Monument aux morts

La place du puits qui chante, une place carrefour

La place connaît une importante circulation automobile en raison du croisement dans son point haut de la RD674, aussi nommée avenue d'Aquitaine et de la RD730 (avenue du Stade).

Empruntées par de nombreux poids lourds (283 PL/jour sur la RD674), ces routes forment un carrefour de très grande dimension dicté par les girations et réduisant beaucoup les possibilités de réaménagement.

A ces deux grands axes, s'ajoutent de nombreuses rues de desserte intérieure du centre-ville, caractérisées par une étroitesse qui ménage rarement des larges trottoirs et des emplacements de stationnement (à moins de démolition antérieure comme dans la rue des Cordiers).

Ces rues sont peu perçues par l'automobiliste en transit car elles forment de trop brèves interruptions dans le front des façades. Les angles des bâtiments réduisent considérablement le champ de vision des automobilistes pour sortir de ces rues, ainsi que les véhicules stationnés en long (comme près de la boulangerie et de la bibliothèque).

Enfin, une contre-allée fonctionnant en sens unique, dessert l'intérieur de la place et forme elle aussi des croisements secondaires.



La place de la Glacière, rive droite du bar aménagé par la commune, est la porte d'entrée nord de la place du puits qui chante



Le carrefour des routes départementales, par ses dimensions, occulte toute appréciation des places et ruelles menant au centre historique



La partie basse de la place est grevée de plusieurs accès (rue des Cordiers, entrée du parking et sortie de l'étroite rue de Grand Font)



L'entrée sud de la place du puits qui chante est aussi marquée par un étranglement bâti qui réduit la visibilité des automobilistes sortants des rues des Buis et des Cordiers

Un espace public fragmenté et encombré

La lisibilité de la place du puits qui chante est peu évidente. Des trottoirs étroits la ceinturent au pied des façades des bâtiments périphériques. Ces mêmes trottoirs présentent du côté des commerces (pharmacie, boulangerie) des surlargeurs ou encoches servant au stationnement minute qui rendent extrêmement dangereuses les sorties de véhicules de la rue des Ecus.

Une contre-allée fonctionnant en sens unique dessert plusieurs places de stationnement et contourne un espace central végétalisé.

Planté de plusieurs arbres ayant souffert de leur corset minéral et plus récemment d'un orage de grêle, le centre de la place est caractérisé par des replats, des talus et des emmarchements.

Les éléments mobiliers sont présents en grand nombre (candélabres, bornes, panneaux d'affichage, distributeur de sacs de déjection canine...Etc).



L'intervalle entre la RD674 et la contre-allée est occupé par des plantations discontinues, replats et emmarchements



Talus revêtu au-dessus du parking des Cordiers



Les éléments mobiliers sont nombreux pour tenir les véhicules à distance, informer le public ou discipliner les usages



La place du puits est ombragée de plusieurs arbres dans un état sanitaire inégal, les éléments mobiliers perturbent la lecture de l'espace et les commerces desservis par la contre-allée sont peu visibles

Une place stationnée et proche de nombreux parkings

La place du puits qui chante dispose de 21 places de stationnement (en incluant les 2 places créées sur la place de Victoire) et en excluant celles de la rue des Cordiers.

Les places de stationnement sont au nombre de 12 (enfin 9 officielles) sur la partie intérieure et de 6, voire 7 près des entrées/sorties des rues de la Terrasse et des Ecus.

De nombreux «parkings» émaillent le centre-ville élargi et représentent un vivier de 300 places de stationnement.



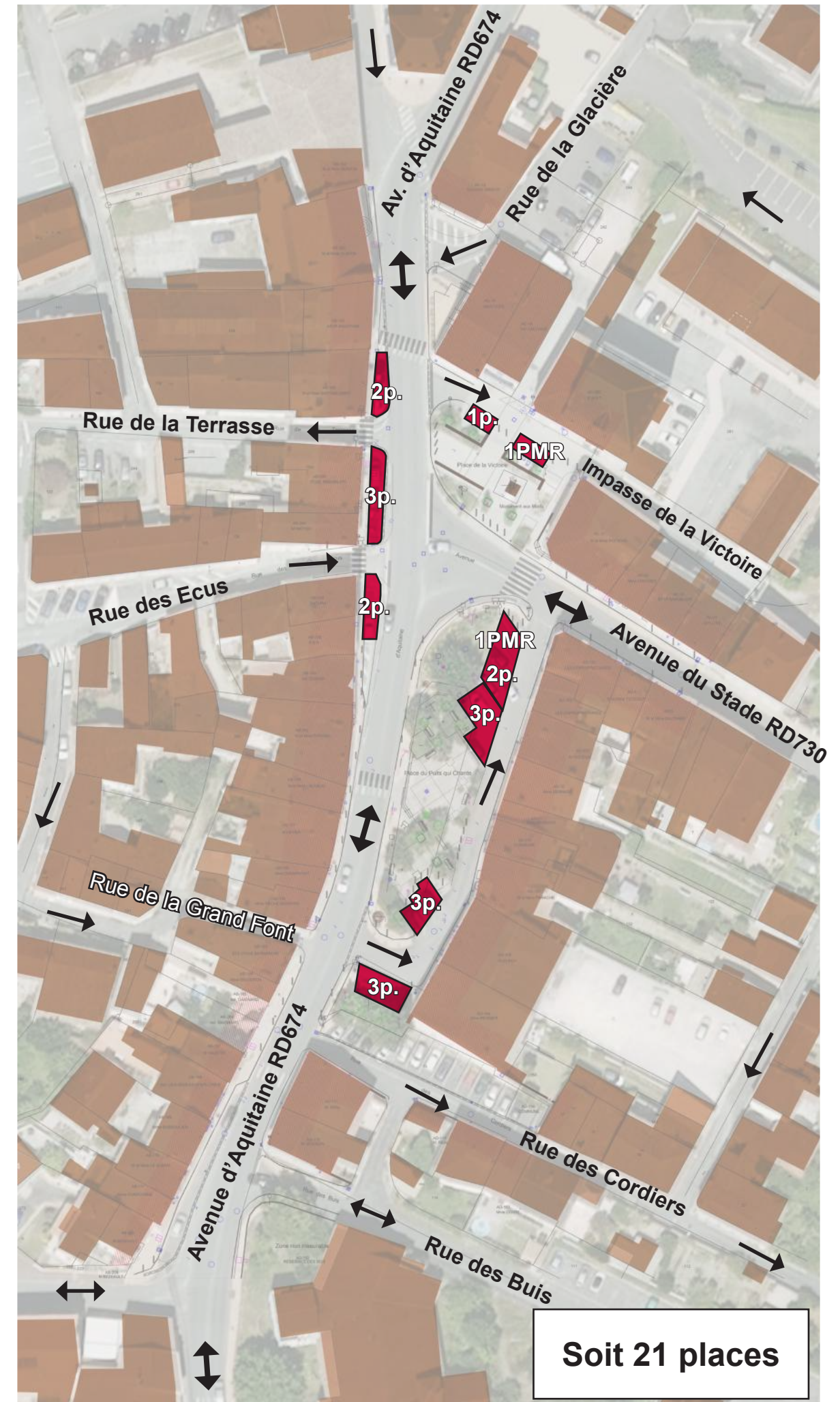
Le stationnement longitudinal le long de la RD674 crée une situation accidentogène pour les automobilistes sortant de la rue des Ecus...



... qu'il s'agisse de véhicules légers ou plus encombrants comme les campings-car.



Le stationnement des véhicules se fait également hors places matérialisées au détriment des continuités piétonnes (et donc leur sécurité)



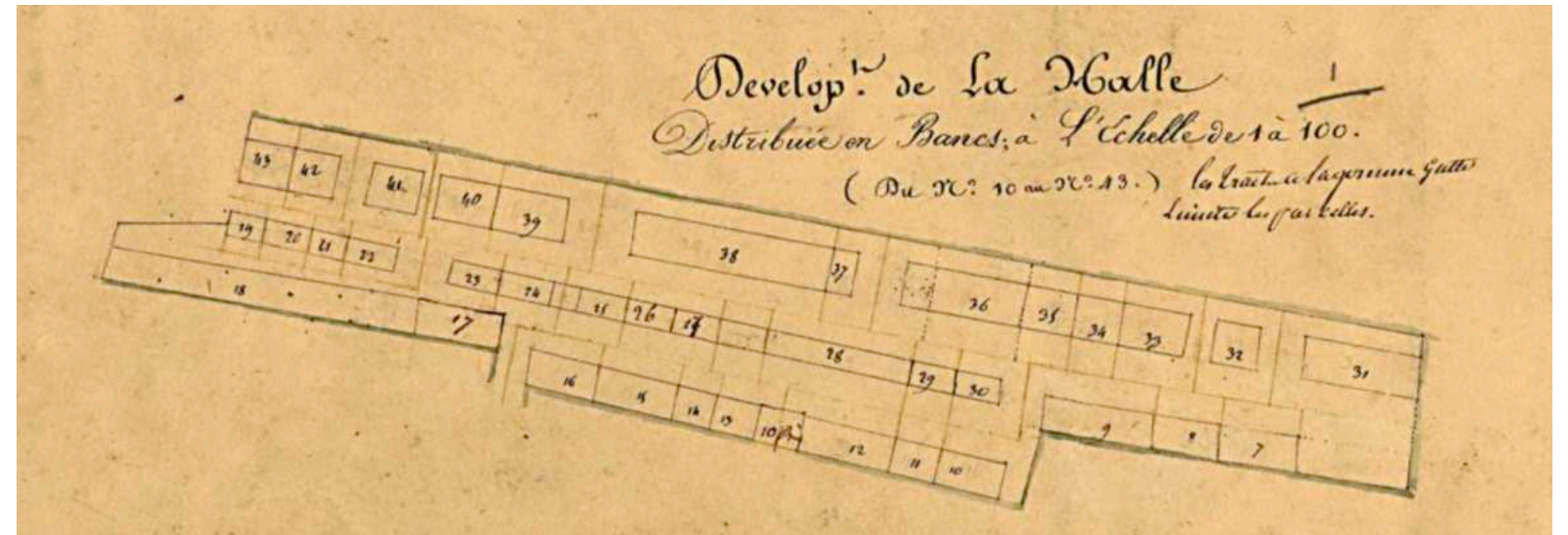
Une place héritée de démolitions

L'actuelle place du puits qui chante est née de la démolition d'une halle (détaillée dans le cadastre napoléonien) associée à quelques bâtiments.

Un grand immeuble a longtemps occupé l'angle du carrefour des deux routes départementales et séparé la place de la Victoire de la place du puits qui chante.

Les actuels aménagements de la place du puits ont été créés au milieu des années 1990 avec la démolition d'un bâtiment au sud (ayant permis la création du parking de la rue des Cordiers).

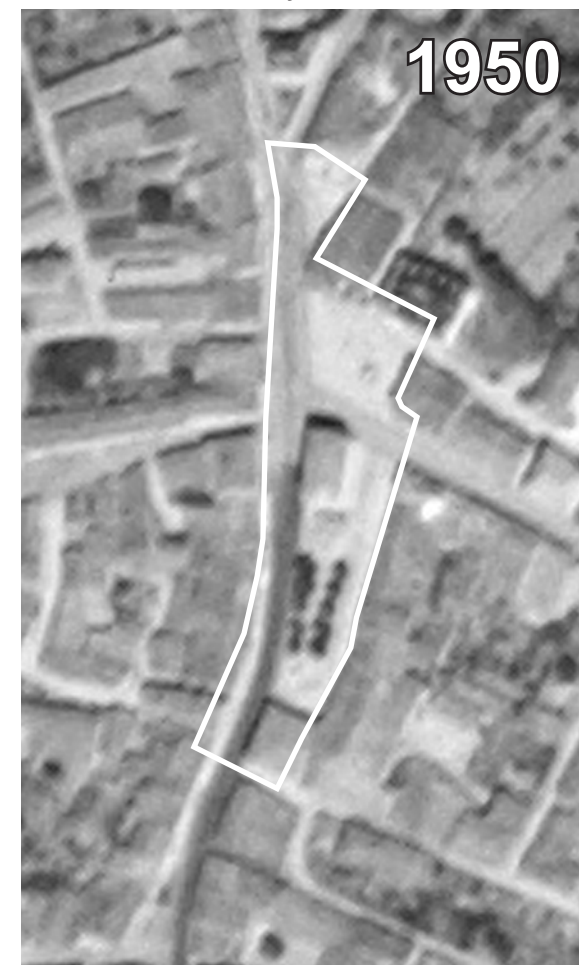
La place de la Victoire, s'est libérée de son usage de «parking» à la fin des années 2010 avec son aménagement autour du monument aux morts dont l'emplacement n'a pas changé.



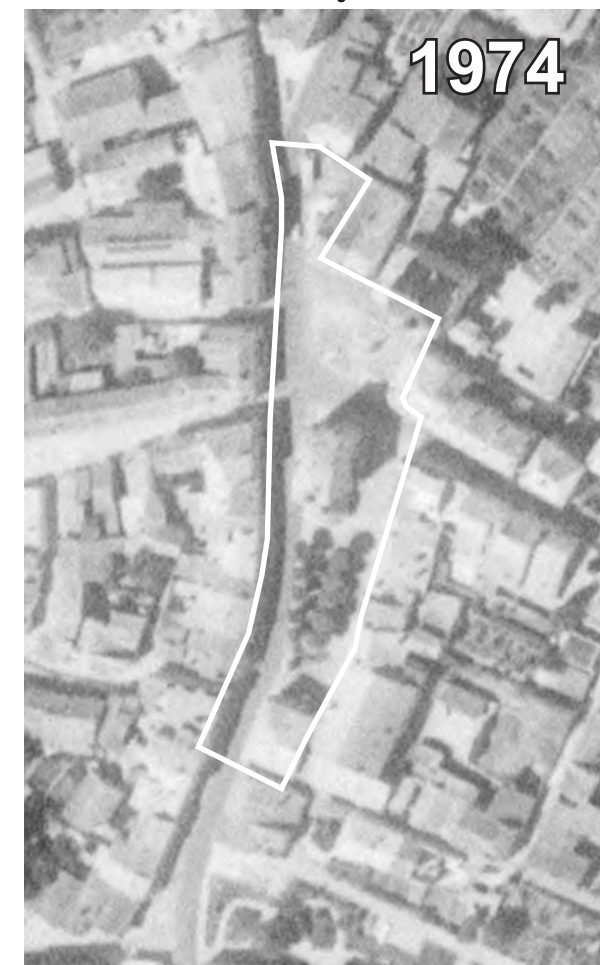
Le plan développé de la halle extrait du cadastre napoléonien (Archives Départementales de Dordogne)

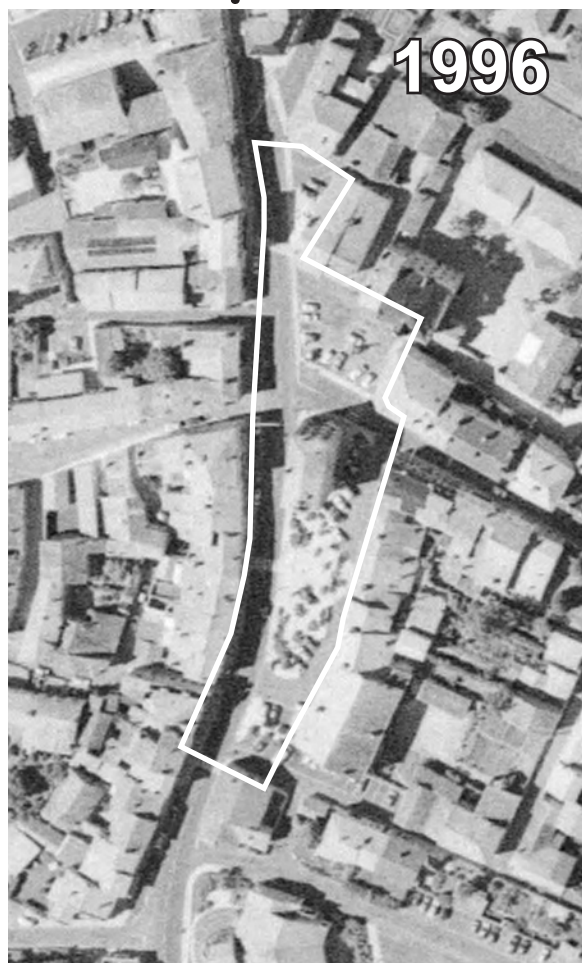
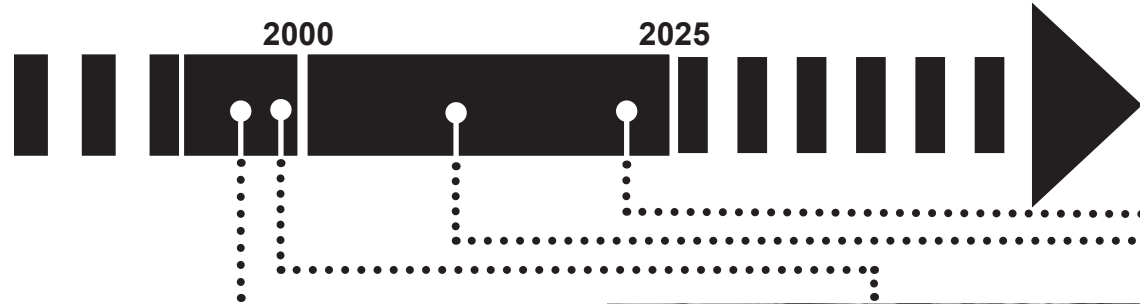
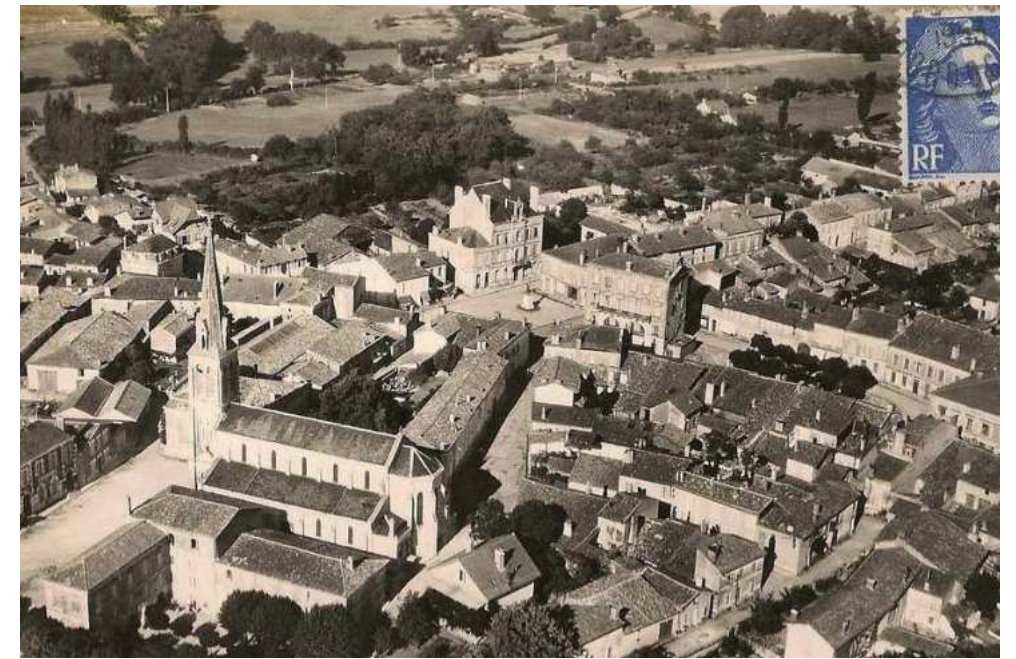


Actuelle place occupée par une halle et des bâtiments

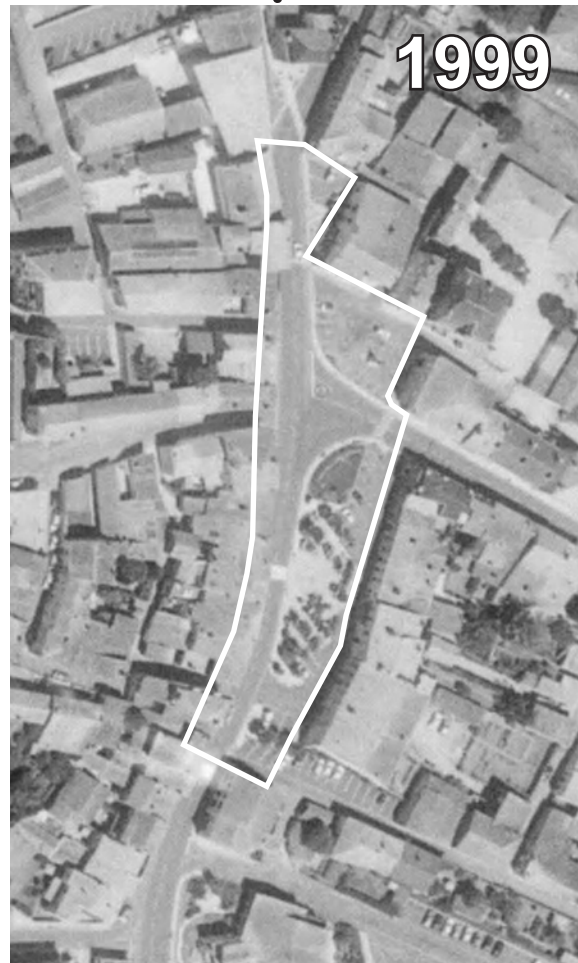


Halle et bâtiments ont disparu, reste l'immeuble du carrefour





Place réaménagée avec la démolition de la maison Sud



Immeuble du carrefour démoli



Place de la Victoire réaménagée (monument aux morts)

Evolution du visage de la place

La démolition de la halle et bâtiments adjacents (illustrés sur le cadastre napoléonien) a laissé place pendant plusieurs décennies à un double alignement d'arbres (certainement des marronniers ?) accompagné d'un talus enherbé ou fleuri.

Le double alignement a été abattu lors du réaménagement de la place du puits qui chante en 1996 (place qui se nommait auparavant place Courbet).

Une pompe à bras occupait le bas de la place, jusqu'à son remplacement par un puits rustique toujours présent aujourd'hui.

Un grand immeuble (nommé «Maison de nouveautés» au début du XXème) marquait l'angle du carrefour jusqu'à la fin des années 1990.

L'actuelle place de la Victoire portait autrefois le nom de place Chanzy et ne semble n'avoir jamais eu d'ornement avant son aménagement en 2020.



L'ACTUELLE PLACE DU PUIITS QUI CHANTE VUE DEPUIS LE BAS



L'ACTUELLE PLACE DU PUIITS QUI CHANTE VUE DEPUIS LE HAUT









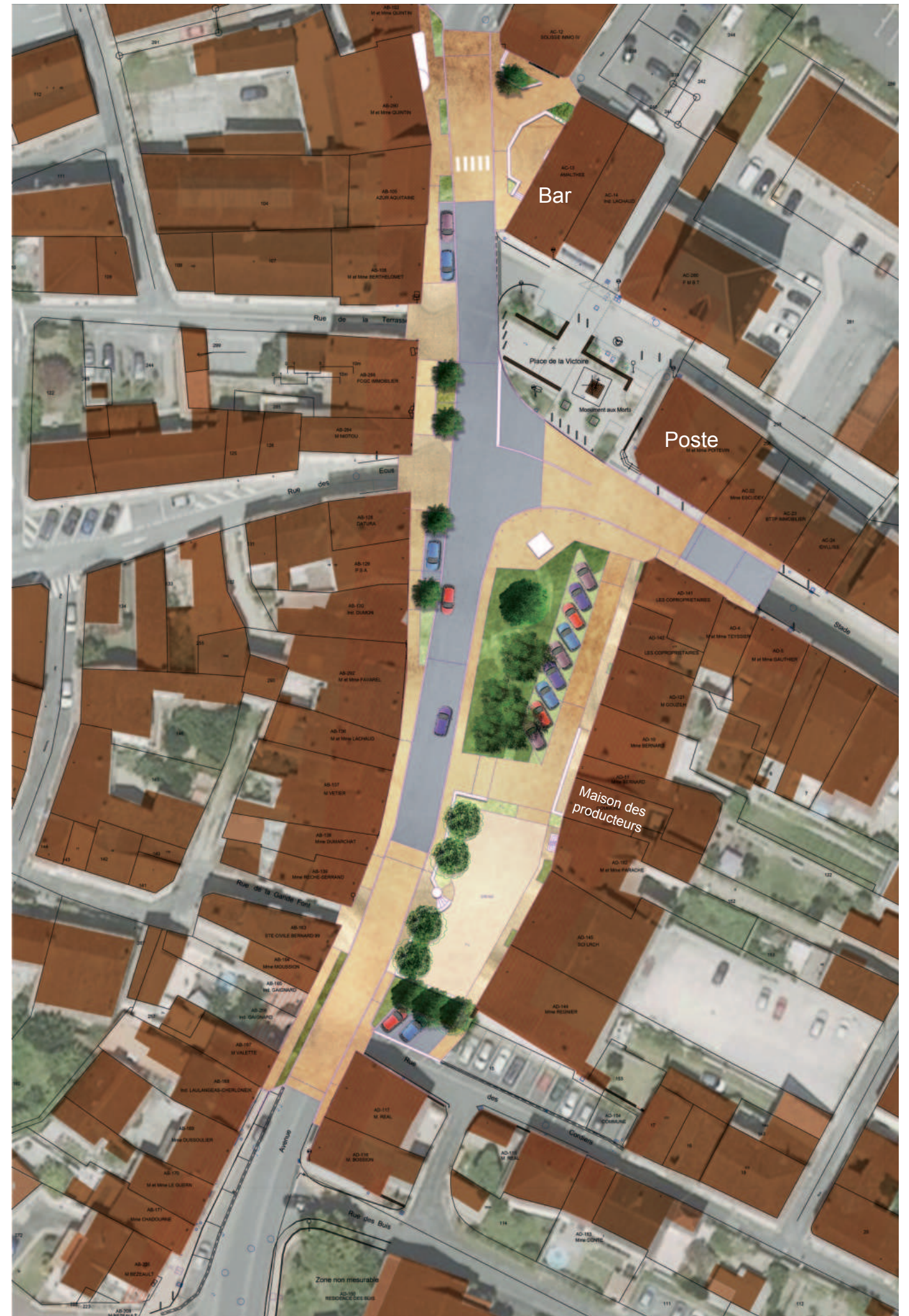
La place du puits qui chante Existant



La place du puits qui chante

Avant-Projet Sommaire

-  Enrobé
-  Béton désactivé ou résine
-  Stabilisé sablé
-  Pelouse ou dalles enherbées
-  Massifs
-  Pavage



Plan masse

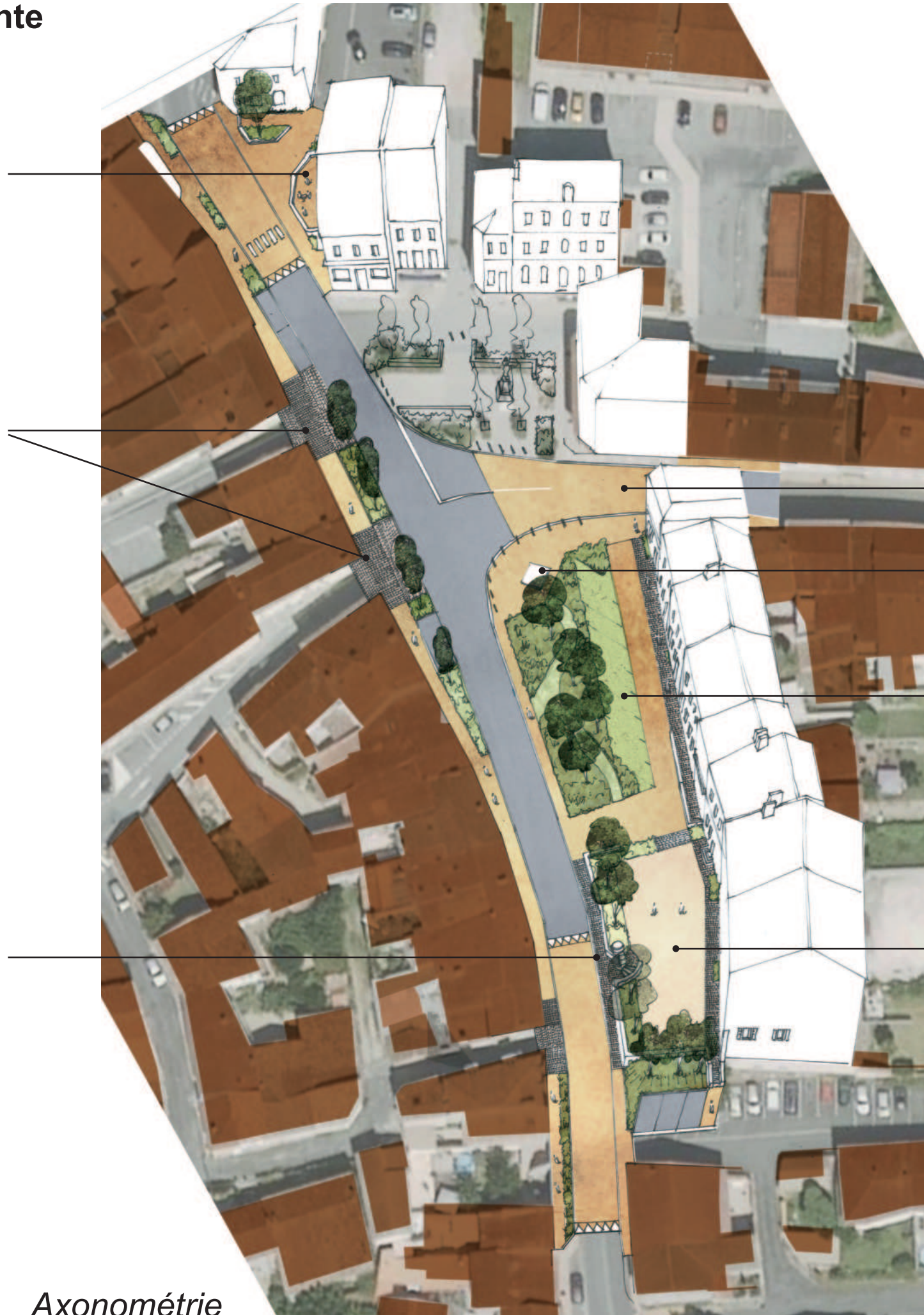
La place du puits qui chante

Avant-Projet Sommaire

Terrasse près du nouveau commerce

Pavage aux entrées des rues vers le centre ancien (rue de la Terrasse, des Ecus)
Elargissement des trottoirs pour améliorer la visibilité en sortie des rues

Modification du puits pour sa mise en valeur, création d'un mur pour redonner un alignement de rue



Marquage résine à chaque entrée de la place

Redimensionnement du carrefour avec dégagement d'un espace pour une sculpture/oeuvre en écho du monument aux morts

Places de stationnement conservées

Aire polyvalente en stabilisé sablé

Axonométrie

La place du puits qui chante

Avant-Projet Sommaire

Quelques exemples



Entrée de rue marquée par un pavage et un duo d'arbres de judée
Place de la République - St-Pierre le Moûtier (58)



Rue recalibrée avec plantations
Rue Clancier - Aix sur Vienne (87)



Terrasse commerçante et marquage résine
Saint-Martin de Fressengeas (24)



Passage planté (massifs, terrasses)
Passage Bourdier - Aix sur Vienne (87)



Aire sablée
Esplanade Pichenaud - Aix sur Vienne (87)



Aire sablée
Verteillac (24)

La place du puits qui chante

Avant-Projet Sommaire

Stationnement

